

Les budgets arrêtés lors du dernier conseil de la mandature

Le dernier conseil municipal de la commune d'Avanton a eu lieu le 25 février. À l'ordre du jour, figuraient le vote des comptes administratifs 2019, des comptes de gestion 2019 et des budgets 2020 pour les trois budgets.

Concernant le budget de la commune, le conseil municipal approuve le compte de gestion pour l'exercice 2019 et adopte le compte administratif de la commune de l'exercice 2019 qui permet de dégager un excédent d'exploitation de 350.963,14 € en fonctionnement et un excédent de 137.319,92 € en investissement.

Le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 1.754.318,34 € en section de fonctionnement et 1.381.789,22 € en section d'investissement. Il alloue une subvention de 2.500 € au CCAS, 16.800 € au budget annexe « Maisons de santé et seniors » et 70 € à la prévention routière. Concernant le budget annexe « maisons de santé et seniors », le Conseil municipal approuve

le budget primitif au titre de l'exercice 2020, soit 86.900,00 € en section de fonctionnement et 50.570,00 € en section d'investissement.

Concernant le budget annexe « le Lotissement le Clos du Manoir », le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 et adopte le compte administratif, qui présente un déficit d'exploitation de 257.021,17 € en fonctionnement et un excédent de 253.000,00 € en investissement. Le conseil municipal approuve le budget primitif du « Lotissement le Clos du Manoir » au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 1.018.090,00 € en section de fonctionnement et 961.164,43 € en section d'investissement.

Enfin, le conseil a décidé de modifier la grille des tarifs communaux afin d'inclure la gratuité de la salle Plauzeau à l'occasion des 100 ans d'un habitant de la commune pour une location d'une journée.

> Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 ou 27 mars, selon qu'il y a un ou deux tours.